

Ministère du Travail, de la santé et des solidarités

Registre de la Direction générale du travail (DGT), 39-43 quai André Citroën, 75739 Paris Cedex 15

Exercice des droits : dgt.rgpd@travail.gouv.fr

Intitulé	Finalités	RT	Catégories de données	Catégories de personnes concernées	Catégories de destinataires*
BD3C	Enregistrement des caractéristiques, des signataires / mandants des conventions collectives Contrôle de la validité des pièces Gestion des publications officielles	DGT	Données d'identité	Usagers de la DGT, Signataires des conventions collectives ou de branches	Gestionnaire de l'application DILA
Code du Travail numérique (CDTN)	En réponse à une demande d'un employeur ou d'un salarié sur sa situation juridique, le CDTN assure l'accès aux dispositions législatives et réglementaires ainsi qu'aux stipulations conventionnelles, en particulier de branche, d'entreprise et d'établissement, sous réserve de leur publication, qui lui sont	Direction Générale du Travail (DGT)	Coordonnées Durée de conservation : suppression dès la réponse apportée ou le cas échéant, dans un délai de 12 mois maximum Informations de connexion Durée de conservation : Pour les cookies : 13 mois maximum, Pour l'hébergeur : 12 mois.	Utilisateurs de la plateforme	DGT DNUM Interministériel dans le cadre du reporting

	applicables. L'accès à ce dispositif se fait, de manière gratuite, au moyen du service public de la diffusion du droit par l'internet.				
DEMATAMIANTE	<p>Dématérialisation des plans de démolition, de retrait et d'encapsulage d'amiante (PDRE)</p> <p>Traitement par les agents et partenaires habilités des Plans de Démolition Retrait ou d'Encapsulage (PDRE) déposés par les entreprises de désamiantage</p>	Direction générale du travail (DGT)	<p>- Données d'identité, coordonnées</p> <p>Durée de conservation : Les fichiers et informations de contact des intervenants sur chantiers inscrits dans les PDRE sont conservés pendant 40 ans après la date de fin de chantier (soit au total 50 ans)</p> <p>- Informations de connexion</p> <p>Durée de conservation : Les informations de connexion sont conservées pendant 30 jours</p>	<p>Personnes inscrites pour administrer le compte de l'entreprise, rédiger, transmettre ou consulter les PDRE en entreprise</p> <p>Personnes indiquées par les entreprises dans le cadre de l'opération</p> <p>Salariés susceptibles d'être affectés aux opérations</p>	<p>Réseau des CARSAT-CRAMIF-CGSS, Organismes Certificateurs, OPPBTP</p> <p>Interne aux ministères sociaux : agents habilités en DREETS, DGT et DNUM + prestataire (CGI) via PC du ministère</p>
Ega pro	Procéder à la déclaration des indicateurs et du niveau de résultat en matière d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise.	Direction Générale du Travail (DGT)	<p>Données d'identité Coordonnées</p> <p>Durée de conservation : 3 mois maximum</p> <p>Informations de connexion</p> <p>Durée de conservation :</p>	Personnes qui déclarent l'index au sein de l'entreprise	DGT

	Calculer les écarts de rémunération Femmes-Hommes au sein des entreprises.		Pour les cookies : conservation 13 mois maximum Pour l'hébergeur : conservation 12 mois (LCEN)		
Elections TPE : gestion de la liste électorale	<p>Etablir la liste des salariés votants pour les élections professionnelles</p> <p>Etablissement et fiabilisation de la liste électorale</p> <p>Envoyer des courriers</p> <p>Identifier l'employeur du salarié</p> <p>Examen et traitement des recours gracieux</p> <p>Communication avec les requérants</p> <p>Envoi de la newsletter aux électeurs qui se sont inscrits</p>	Direction générale du travail (DGT)	<p>- Salariés : Numéro de sécurité sociale Données d'identité Coordonnées</p> <p>- Emetteurs de données sociales : Données d'identité Coordonnées</p> <p>- Particuliers employeurs : Numéro de sécurité sociale Données d'identité Coordonnées</p> <p>- Requérrants : Données d'identité, Coordonnées Copie de la carte nationale d'identité Informations d'ordre économique et financier</p> <p>- Représentants d'un requérant : Données d'identité, coordonnées Copie de la carte nationale d'identité</p>	Salariés, émetteurs, particuliers employeurs, requérants, représentants d'un requérant, abonnés à la newsletter	<p>Direction générale du travail DREETS</p> <p>Prestataires chargés d'établir la liste électorale, de distribuer les courriers électoraux et de traiter les recours gracieux</p> <p>Organisations syndicales candidates</p>

			<p>Informations sur la vie personnelle</p> <p>- Newsletter : mail</p> <p>Durée de conservation :</p> <p>Salariés, émetteurs, particuliers employeurs : conservation 1 an à partir de la clôture du scrutin. Puis anonymisation des données et transfert aux archives nationales.</p> <p>Requérants, représentants d'un requérant : conservation jusqu'à l'expiration des délais de recours contentieux</p> <p>Abonnés à la newsletter : conservation jusqu'à la désinscription de l'abonné</p>		
Elections TPE : gestion des candidatures	Examen et validation des candidatures des OS (organisations syndicales)	Direction générale du travail (DGT)	<p>- Appartenance syndicale</p> <p>- Mandataires OS :</p> <p>Données d'identité</p> <p>Copie de la carte nationale d'identité</p> <p>Coordonnées</p> <p>Informations d'ordre professionnel</p> <p>- Représentants aux CROV / CNOV :</p> <p>Données d'identité</p> <p>Coordonnées</p>	Candidats Mandataires OS, représentants aux CROV/CNOV, utilisateurs Back Office, candidats CPRI	Direction générale du travail DREETS Représentants aux CNOV/CROV

			<p>- Utilisateurs Back Office : Données d'identité, mail</p> <p>- Candidats CPRI : Données d'identité Copie de la carte nationale d'identité Informations d'ordre professionnel Informations d'ordre économique et financier Durée de conservation : Mandataires OS : conservation jusqu'à l'expiration des délais de recours contentieux Candidats CPRI : jusqu'à la désignation des titulaires CPRI</p> <p>- Informations de connexion Durée de conservation : Mandataires OS : jusqu'à l'expiration des délais de recours contentieux Candidats CPRI : jusqu'à la désignation des titulaires CPRI</p>		
Elections TPE : système de vote	Permettre l'accès des organisateurs et des membres du bureau de vote au système de vote	Direction générale du travail	Données d'identité Coordonnées Informations de connexion	Utilisateurs, électeurs, membres du bureau de vote, délégués OS	Direction générale du travail

	Recueillir les voix des électeurs		Bulletin de vote Opinion politique Durée de conservation : Conservation jusqu'à l'expiration des délais de recours contentieux		DREETS prestataires chargés de la gestion du système de vote
Gestion RH - Direction Générale du Travail	Traitement de gestion de proximité des ressources humaines et des affaires générales (BRHAG) : Fiche de recrutements, fiche de renseignements, Gestion administrative, financière, des carrières et de la mobilité formation, conditions de travail...	Direction générale du travail	Données d'identité Coordonnées Informations d'ordre personnel Informations d'ordre professionnel Moyens de paiement Informations d'ordre financier et économique Durée de conservation : Les données sont conservées au plus 5 ans après le départ de l'agent.	Les agents, apprentis, intérimaires, candidats	Interne aux ministères sociaux
SI MARS	Effectuer les différentes opérations liées à l'enregistrement, la vérification et la comptabilisation des résultats des élections professionnelles en vue de leur agrégation au niveau	Direction Générale du Travail (DGT)	Données Coordonnées Informations d'ordre professionnel Informations d'ordre financier et économique Appartenance syndicale Durée de conservation :	Usagers (publics concernés par les élections professionnelles) Candidats Tiers : personnes figurant sur les PDF numérisés.	DGT Traitement WIKIT de la DGT DILA Site internet des OS

	<p>interprofessionnel et par branche</p> <p>Passer au crible des contrôles de conformité l'ensemble des procès-verbaux saisis dans le système d'information. Ces contrôles visent à vérifier leur contenu afin de détecter des incohérences dans leur remplissage en vue de leur prise en compte pour la mesure de l'audience.</p> <p>Garantir une meilleure qualité des procès-verbaux, en demandant aux entreprises de compléter les informations manquantes ou erronées, pour accroître la proportion des procès-verbaux pouvant être pris en compte dans la mesure d'audience</p> <p>Permettre au public de trouver rapidement l'ensemble des textes concernant les élections professionnelles sur le site internet. Le site donne accès à l'ensemble des procès-</p>		<p>4 ans (durée du cycle de représentativité)</p>	<p>Utilisateurs de l'application SI MARS</p>	
--	---	--	---	--	--

	verbaux d'élections tenues dans les entreprises depuis le 1er janvier 2013 (aussi bien premiers que seconds tours, procès-verbaux complètement valides, procès-verbaux en cours de mise en conformité, carences ou résultats d'élections).				
SI Négo	Collecte, enregistrement, mise à jour et stockage des coordonnées des personnes participant aux commissions mixtes paritaires (CMP).	Ministère du travail - DGT	Données d'identité Coordonnées Appartenance syndicale	Personnes désignées par arrêté comme siégeant au sein des commissions mixtes paritaires (CMP).	Internes aux ministères sociaux
SIPSI	Contrôle du détachement : collecte, enregistrement, stockage des informations des salariés détachés, des entreprises prestataires, de leurs clients et de leurs représentants. Réalisation d'études statistiques sur le détachement en France	Direction générale du travail (DGT)	Données d'identité Coordonnées Informations d'ordre professionnel Informations d'ordre financier et économique Durée de conservation : Conservation 5 ans à compter de la fin du détachement en France	Salariés détachés Dirigeants des entreprises prestataires Clients des entreprises prestataires Représentants des entreprises prestataires Agents du système d'inspection du travail et des	Les agents des corps de contrôle suivants: les agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8112-1 ; les officiers et agents de police judiciaire ; les agents des impôts et des douanes ; les agents des organismes de sécurité sociale et des caisses de mutualité sociale agricole agréés à cet effet et assermentés ;

				inspections spécialisées	<p>les administrateurs des affaires maritimes, les officiers du corps technique et administratif des affaires maritimes et les fonctionnaires affectés dans les services exerçant des missions de contrôle dans le domaine des affaires maritimes sous l'autorité ou à la disposition du ministre chargé de la mer ;</p> <p>les fonctionnaires des corps techniques de l'aviation civile commissionnés à cet effet et assermentés ;</p> <p>les fonctionnaires ou agents de l'Etat chargés du contrôle des transports terrestres ;</p> <p>les agents de l'institution chargés de la prévention des fraudes, agréés et assermentés à cet effet ;</p> <p>les agents du Conseil national des activités privées de sécurité commissionnés par son directeur et assermentés.</p> <p>Les agents des autorités étrangères compétentes et bureaux de liaison (mentionnés à l'article 3 de la directive 2014/67/UE).</p> <p>Les agents des services statistiques nationaux et régionaux du ministère chargé du travail habilités par le responsable de ces services.</p> <p>Les agents de l'union des caisses mentionnée à l'article R. 8291-2 du code du travail peuvent utiliser les</p>
--	--	--	--	-----------------------------	--

					<p>données nécessaires des déclarations de détachement afin d'instruire et de mettre à jour les déclarations mentionnées à l'article R. 8293-2 du même code.</p> <p>Les agents de l'organisme mentionné à l'article L. 767-1 du code de la sécurité sociale peuvent consulter tout ou partie des données à raison et dans les limites des missions confiées à cet organisme pour l'application des règlements et accords internationaux et européens de sécurité sociale.</p>
SIRC	<p>Rupture conventionnelle : collecte, enregistrement et stockage des informations permettant l'instruction des dossiers et l'identification des assistants préalables à l'entretien.</p> <p>Gestion des homologations</p> <p>Recherche ou constat d'infraction / instruction des dossiers</p>	Direction générale du travail (DGT)	<p>Données d'identité</p> <p>Coordonnées</p> <p>Informations d'ordre professionnel</p> <p>Informations d'ordre financier et économique</p> <p>Durée de conservation :</p> <p>Conservation 24 mois</p>	Usagers (employeurs et salariés du secteur privé).	<p>Destinataires internes aux ministères sociaux : agents habilités à la DGT, agents des DREETS et de la DARES (les données transmises pour les statistiques sont anonymisées).</p>
SIRP : SI candidature	Système d'information accessible depuis le portail d'information et dédié aux organisations professionnelles	Direction Générale du Travail (DGT)	<p>Données d'identité</p> <p>Coordonnées</p> <p>Durée de conservation :</p>	Utilisateurs d'un site Internet/d'une application : représentant ou employé ayant	Destinataires : internes aux ministères sociaux : seuls les agents de la DGT ont accès à ces données

	<p>d'employeurs candidates.</p> <p>Il leur permet d'effectuer leur déclaration en ligne et de déposer les pièces justificatives du respect des critères de représentativité.</p>		<p>Conservation 4 ans (durée du cycle représentativité)</p> <p>Deux bases coexistent.</p> <p>Lors du dépôt de candidature, le dossier est conservé 6 mois, puis l'ensemble des données sont transférées sur un 2nd serveur où elles seront conservées 4 ans.</p>	<p>pour charge le dépôt du dossier</p>	<p>externes : mandataires (pour vérification des informations)</p>
<p>SIRP : SI contrôle</p>	<p>Système d'information accessible depuis le portail d'information et dédié aux commissaires aux comptes (CAC).</p> <p>Il leur permet d'accéder aux données issues des déclarations de données sociales des entreprises afin qu'ils puissent attester les informations déclarées par les organisations professionnelles d'employeurs.</p> <p>Les attestations (portant sur le nombre d'entreprises adhérant à ces organisations et leurs effectifs) et les fiches de synthèse établies par les commissaires aux</p>	<p>Direction Générale du Travail (DGT)</p>	<p>Données d'identité</p> <p>Coordonnées des CAC et Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC)</p> <p>Durée de conservation : 4 ans (durée du cycle représentativité)</p>	<p>Utilisateurs d'un site Internet/d'une application (CAC et CNCC)</p> <p>Mise à disposition d'une base de données fiabilisées et sécurisées pour consultation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • DGT • CAC

	comptes servent à l'examen juridique portant sur le respect des critères légaux de la représentativité				
SOLID	<ul style="list-style-type: none"> - Droit national : contrôle du temps de travail et rémunération des conducteurs de poids lourds (>3,5T) - Droit de l'UE : contrôle des temps de conduite et des temps de repos de ces conducteurs - Prévention, constat des infractions - Aide à la décision - Collecte des informations du conducteur et de ses activités 	Direction Générale du Travail (DGT)	<p>Données d'identité, coordonnées</p> <p>Informations d'ordre professionnel</p> <p>Les données sont conservées jusqu'à l'extinction de la procédure</p>	<p>Conducteurs de poids lourds (>3,5T)</p> <p>Entreprises de transport</p>	Inspection du travail
SUIT	Déterminer les lieux d'interventions, de préparer et saisir leurs interventions et leurs suites et de les partager au sein du système d'inspection du travail Réaliser des actes administratifs ou de procédure pénale, d'assurer leur suivi et de	Direction Générale du Travail (DGT)	<p>Données d'identité dont la référence des justificatifs d'identité et autorisation de travail</p> <p>NIR</p> <p>Coordonnées</p> <p>Données de localisation</p> <p>Informations d'ordre professionnel</p>	Salariés, représentants des entreprises, représentants des syndicats, autres corps de contrôle, autres administrations (nationales et européennes);	<p>Services de l'inspection du travail</p> <p>Sections centrales « travail »</p> <p>Directeurs départementaux et leurs adjoints</p> <p>Directeurs régionaux et leurs adjoints ainsi que les personnes dûment habilitées en administration centrale</p> <p>Inspecteurs du travail de l'ASN</p> <p>Agents du BRCTA</p>

	<p>traiter les recours qui s’y rapportent</p> <p>Renseigner des signalements relatifs aux équipements de travail et aux équipements de protection individuelle qui ne respectent pas les règles de conception ou de mise sur le marché et partager les informations concernant les suites apportées à ces signalements</p> <p>Piloter et évaluer l’activité réalisée par les agents et services du système d’inspection du travail dans le cadre de leurs missions d’inspection du travail et de rendre compte aux instances nationales et internationales</p> <p>Répondre aux engagements européens du ministère chargé du travail</p> <p>Partager des données, dans le respect des dispositions prévues par les conventions de l’organisation internationale du travail de 1947 (N°81), de 1969</p>		<p>Informations d’ordre financier et économique</p> <p>Informations de connexion</p> <p>Données visées aux art. 9 et 10 du RGPD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Données relatives à des infractions et condamnations pénales - L'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, données concernant la santé ou la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle <p>Durée de conservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> 6 ans pour dossiers normaux 30 ans pour les dossiers Amiante 10 ans pour les dossiers contenant procédure pénale/ sanction administrative <p>Jusqu'à épuisement des voies de recours contentieux pour les dossiers concernés</p>	<p>Tous les agents du système d'inspection du travail disposant d'un compte dans l'application (4300 personnes environ), ainsi que les inspecteurs du travail de l'ASN et les agents du ministère de l'agriculture (BRCTA).</p>	<p>Ingénieurs de prévention des DREETS</p> <p>Médecins inspecteurs du travail (accès restreint)</p> <ul style="list-style-type: none"> Les personnes morales et les personnes physiques assujetties aux dispositions du code du travail Les organisations syndicales de salariés Les organisations professionnelles d’employeurs Les représentants du personnel Les salariés concernés par les missions exercées par les agents du système d’inspection du travail Les utilisateurs et administrateurs de l’application SUIT Les directeurs et Chefs de Pôle (DGT, DREETS, RUD) Les administrateurs fonctionnels locaux et nationaux habilités et les administrateurs techniques habilités
--	---	--	---	---	--

	<p>(N°129) et de 1996 (N°178), avec d'autres traitements du ministère du travail, d'autres administrations ou services exerçant une mission de service public afin de permettre la mise en œuvre des politiques publiques</p> <p>Permettre la réalisation d'études à des fins de recherches ou de rapports à des fins statistiques par des personnes ou services habilités et conventionnés par la direction générale du travail</p>				
TéléAccords	Dématérialisation du dépôt des accords collectifs d'entreprise.	Ministère du travail - DGT	<p>Données d'identité relatives à la personne déposant l'accord</p> <p>Appartenance syndicale</p> <p>Coordonnées</p> <p>Durée de conservation : 2 ans à compter de l'envoi du récépissé de dépôt de convention, sous réserve des obligations de conservation des documents administratifs.</p>	Usagers	<p>DDETS</p> <p>DGT.</p> <p>DILA (données anonymisés)</p> <p>DARES</p> <p>URSSAF/MSA</p> <p>CEA, occasionnellement pour des échantillons d'accord</p>

WIKIT	Prévention, recherche ou constat d'infraction et surveillance des établissements dans le cadre des missions su système d'inspection du travail	Direction Générale du Travail (DGT)	<p>Données d'identité dont la référence des justificatifs d'identité et autorisation de travail</p> <p>NIR</p> <p>Coordonnées</p> <p>Données de localisation</p> <p>Informations d'ordre professionnel</p> <p>Informations d'ordre financier et économique</p> <p>Informations de connexion</p> <p>Données visées aux art. 9 et 10 du RGPD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Données relatives à des infractions et condamnations pénales - l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, données concernant la santé ou la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle <p>Durée de conservation :</p> <p>6 ans pour dossiers normaux</p> <p>30 ans pour les dossiers Amiante</p> <p>10 ans pour les dossiers contenant procédure</p>	<ul style="list-style-type: none"> • usagers • publics cible : les informations personnelles contenues dans WIKIT concernent des dirigeants d'entreprises ou leurs salariés 	ministères sociaux:
-------	--	-------------------------------------	--	---	---------------------

			pénale/ sanction administrative Jusqu'à épuisement des voies de recours contentieux pour les dossiers concernés		
--	--	--	---	--	--

*Sauf précisions spécifiques, les destinataires sont certains agents ou salariés des organismes mentionnés, dans les limites de leurs fonctions. Les sous-traitant de la DGT peuvent également accéder aux données pour le compte de la DGT.

Mesures de sécurité techniques et organisationnelles : les traitements respectaient la Politique de sécurité des systèmes d'information pour les ministères chargés des affaires sociales (PSSI-MCAS) : [Légifrance - Publications officielles - Journal officiel - JORF n° 0249 du 27/10/2015 \(legifrance.gouv.fr\)](#)